



## Règlement intérieur

### Marche Gourmande, Samedi 3 Juillet 2021

### Organisée par ALFASE et ses partenaires

#### **Article 1 : Evénement**

La première édition de la marche gourmande organisée par ALFASE se déroulera le samedi 3 juillet 2021 de 8H30 à 17H00 au départ de Jaux.

Il s'agit d'une marche balisée de 9km traversant la commune de Jaux, Armancourt et Le Meux.

Sur ce parcours vous dégusterez des produits locaux au travers de 3 étapes tout en découvrant le patrimoine historique des villes partenaires.

A l'arrivée aura lieu un marché artisanal avec nos producteurs partenaires ouvert de 13h30 à 17h00.

#### **Article 2 : Inscription**

Pour vous inscrire il suffit d'aller sur le site d'ADEORUN et de régler la somme de 30€ pour les adultes et de 15€ pour les mineurs.

L'évènement est ouvert à tous à partir de 8 ans, en bonne condition physique et accompagné des parents.

Les bébés et les enfants portants ne peuvent pas participer à la marche, ni même les trottinettes, vélos...

Les inscriptions seront limitées à 100 participants.

***En cas de désistement, le montant des inscriptions reste acquis aux organisateurs.***

#### **Article 3 : Déroulement départs**

Le jour de l'évènement, vous devrez récupérer votre dotation et votre enveloppe au moins une demi-heure avant le départ.

Le parcours sera balisé et débalisé le jour de l'évènement.

Le départ aura lieu sur la commune de Jaux, près du parking de la salle des fêtes.

Il y aura 5 départs différés toutes les 20 minutes, un groupe de 20 personnes partira avec 2 guides bénévoles afin de faciliter la fluidité des participants.

Le premier départ partira à 9h00.

A chaque étape, vous devrez faire pointer votre fiche individuelle.

Tous absences au départ ne sera acceptée, ni dédommagée.

#### **Article 4 : Sécurité**

Des parkings seront à la disposition des automobiles des marcheurs.

Des panneaux avertissant seront mis en place pour prévenir les automobilistes de la manifestation.

Des périmètres de sécurités seront présent sur différents points par des barrières.

Des bénévoles seront présents pour encadrer les groupes.

Les participants devront respecter le code de la route ainsi que les consignes données par les serre-fil.

Les participants devront respecter l'environnement, aucun déchet ne doit être jeter sur la voie publique.

Les participants s'engagent à respecter le parcours balisé.

Tous les participants devront être équipés de manière adaptée à la pratique de la marche. UNE BONNE PAIRE DE CHAUSSURES

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol de matériel.

La présence d'animaux accompagnant les marcheurs sur le parcours sera interdite.

#### **Article 5 : Assurance**

L'évènement est couvert par une assurance responsabilité civile souscrite par ALFASE auprès de la Banque Postale.

Il est fortement conseillé aux participants de souscrire à une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

#### **Article 6 : Conditions Annulations (covid ou du participants)**

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit, de le reporter ou d'annuler, **En cas d'annulation de l'évènement, vous serez intégralement remboursés.**

### **Article 7 : Droit à l'image**

Du fait de son inscription, le participant donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

### **Article 8 : Environnement**

Pour le respect de l'environnement, nous demandons aux participants de ne laisser aucun déchet le long du parcours. Des poubelles sont à la disposition des participants, à chaque étape.

### **Article 9 : Equipement**

Prévoir des chaussures de randonnées ou des baskets, ainsi que des vêtements adaptés aux conditions météorologiques.

### **Acceptation :**

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions. Le fait de s'inscrire à l'événement implique, de la part des participants, l'acceptation pleine et totale du présent règlement.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. Il y a lieu de consommer avec modération durant la manifestation.

L'équipe d'organisation d'ALFASE